



Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA)



AEWA

Secrétariat assuré par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le traité de l'ONU sur les oiseaux d'eau migrateurs célèbre son 20^e anniversaire

Bonn, le 16 juin 2015 – Aujourd'hui marque le 20^e anniversaire de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA). Le traité, basé à Bonn, Allemagne, a été signé le 16 juin 1995 à la Haye, Pays-Bas.

L'AEWA vise à conserver les oiseaux d'eau migrateurs tels que grues, cigognes, canards, oies, cygnes, goélands, flamants et bécasseaux, et leurs habitats, par-delà les frontières nationales. Avec 74 pays - 35 d'Afrique et 39 d'Asie, plus l'Union européenne – il s'agit du plus vaste instrument juridique légalement contraignant conclu sous l'égide de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS). Tant l'AEWA que la CMS sont administrés par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

Jacques Trouvilliez, Secrétaire exécutif de l'AEWA, a déclaré : « Dès le départ, l'AEWA s'est concentré à la fois sur les espèces menacées et l'utilisation durable des populations d'oiseaux d'eau. À travers l'AEWA, la communauté internationale a construit un outil puissant et flexible qui permet aux pays de travailler ensemble pour protéger les oiseaux d'eau migrateurs le long de leurs voies de migration. »

Les oiseaux migrateurs voyagent souvent sur de grandes distances le long des voies de migration qui relient les pays et des continents entiers, allant de leurs sites de reproduction à leurs sites d'hivernage. Toutefois, les pressions résultant de la croissance de la population humaine, l'urbanisation, la pollution et l'exploitation non-durable des ressources entraînent la perte d'espèces et de leurs habitats. Le changement climatique affecte de plus en plus les routes de migration, provoquant un déplacement des aires de répartition et des dates de migration, en changeant les habitats. « Il est nécessaire que tous les pays coopèrent pour s'attaquer aux nombreux défis auxquels sont confrontés les oiseaux » observe Jacques Trouvilliez, en ajoutant : « Les efforts déployés pour protéger la Cigogne blanche en Europe seront vains, si nous n'agissons pas avec le même esprit en faveur de l'espèce et de son habitat, tout le long de sa voie de migration, qui s'étend à travers l'Afrique ».

Le traité couvre 255 espèces d'oiseaux qui empruntent les principales voies de migration reliant l'Europe et l'Afrique, ainsi que des parties de l'Asie et de l'Amérique du Nord.

Les pays qui ont rejoint l'AEWA s'engagent à conserver les espèces et à œuvrer en faveur de la protection de leur habitat, en gérant les activités humaines, en réalisant des recherches et des suivis de populations, ainsi que par le biais de l'éducation et du renforcement des capacités. L'accession de nouvelles Parties, afin d'assurer une protection complète, est l'une des tâches à poursuivre.

Des instruments flexibles sont en place pour relever les défis de conservation. Des plans d'action ont été élaborés sur mesure pour les espèces les plus menacées, tandis que l'Initiative africaine de l'AEWA cherche à promouvoir la conservation des oiseaux d'eau à travers l'Afrique.

La Journée mondiale des oiseaux migrateurs (JMOM), qui a lieu tous les ans, est un autre résultat notable dans l'histoire de l'Accord. Célébré le deuxième week-end de mai, la JMOM est soutenue par un nombre croissant de réseaux de conservation et mobilise des gens partout dans le monde, les invitant à organiser des activités pour sensibiliser chaque année le public à un thème central lié aux oiseaux migrateurs.

Cette année, des gouvernements et la communauté internationale de conservation se réuniront à Bonn, Allemagne, du 9 au 14 novembre, pour tracer l'avenir de la conservation des oiseaux d'eau migrateurs le long de la voie de migration d'Afrique-Eurasie. Sous le thème « Concrétiser la conservation au niveau de la voie de migration », la 6^e session de la Réunion des Parties à l'AEWA inclura le lancement du *Sixième rapport sur l'état de conservation des oiseaux d'eau migrateurs*, qui révélera les plus grands succès de conservation et les défis que le traité de l'ONU devra relever. De nouveaux plans d'action seront présentés pour la Grue royale, l'Oie des moissons, l'Harelde boréale et le Courlis cendré.



« Les nouvelles Parties sont invitées à conjuguer leurs efforts, sous l'égide de l'AEWA, pour assurer la protection des oiseaux d'eau migrateurs dans toute leur aire de répartition. Les nouveaux pays qui rejoindront l'AEWA aideront également à renforcer plus encore la conservation sur la voie de migration ! » a déclaré Jacques Trouvilliez.

Contacts :

Florian Keil, Coordinateur de l'équipe commune de communication des secrétariats PNUE/CMS et PNUE/AEWA

Tél. : +49 (0) 228 8152451, Portable: +49 0151 14701633, florian.keil@unep-awa.org

Veronika Lenarz, Information du public, Secrétariat PNUE/CMS, Tél. : +49 (0) 228 8152409, veronika.lenarz@cms.int

Site web avec des images d'espèces : **www.unep-awa.org**